

ÉGYPTE

Libérez le prisonnier d'opinion Ashraf Ibrahim
Index AI : MDE 12/040/2003
ÉFAI

Vendredi 5 décembre 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À la veille de l'ouverture du procès de cinq militants de la société civile, dont le prisonnier d'opinion Ashraf Ibrahim, membre actif du mouvement égyptien contre la guerre, Amnesty International demande sa libération immédiate et sans condition.

« Le procès de ces cinq hommes n'est qu'un prétexte pour les punir d'avoir dénoncé la politique du gouvernement, a déclaré Amnesty International. Chacun doit avoir le droit d'exprimer ses opinions de manière pacifique sans craindre d'être arrêté, jugé ni emprisonné. »

Les cinq hommes – dont quatre sont actuellement recherchés par la police – font l'objet de poursuites pénales en raison de leur appartenance présumée à une organisation illégale, nommée les « Socialistes révolutionnaires » dans l'acte d'inculpation. Ashraf Ibrahim, ingénieur, est également inculpé de possession d'imprimés destinés à la diffusion sur les « Socialistes révolutionnaires » et d'avoir porté atteinte à la réputation de l'Égypte, plus particulièrement en communiquant des informations à des organisations internationales de défense des droits humains.

Les quatre autres accusés sont Nasser Faruq al Buhairi, chercheur à l'organisation non gouvernementale (ONG) *Land Center for Human Rights* ; Yahya Fikri Amin, ingénieur ; Mustapha Muhammad al Basyuni, sans emploi ; et Rimun Edward Guindi, étudiant. Ces cinq hommes sont membres du Comité populaire égyptien de solidarité avec l'Intifada palestinienne et du mouvement égyptien contre la guerre.

Leur procès s'ouvre samedi 6 décembre 2003 devant la haute cour de sûreté de l'État (instaurée par législation d'exception), dont les décisions ne sont pas susceptibles d'appel auprès d'une instance supérieure, en violation des normes internationales d'équité des procès. S'ils sont reconnus coupables, ils sont passibles de peines d'emprisonnement allant de cinq à quinze ans.

Ashraf Ibrahim a été arrêté le 19 avril 2003, en raison de ses activités militantes

contre la guerre en Irak. Des centaines de personnes ayant pris part au mouvement contre la guerre, notamment des avocats, des journalistes, des parlementaires, des universitaires et des étudiants, ont été placées en détention au cours des six premiers mois de 2003. La plupart ont été incarcérées pour avoir participé à des manifestations non autorisées. Certaines ont été maintenues en détention administrative pendant plusieurs semaines en vertu de dispositions d'urgence. Nombre de ces personnes ont déclaré avoir été torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements, notamment au début de leur détention, lorsqu'elles étaient maintenues au secret dans les locaux du Service de renseignements de la sûreté de l'État.

« Cette affaire s'inscrit dans le cadre d'une campagne de répression plus vaste qui touche les militants de la société civile et ceux qui dénoncent ou refusent publiquement la politique du gouvernement, a indiqué Amnesty International. L'Égypte doit abroger ou modifier tout texte de loi qui, en contradiction avec les normes internationales relatives aux droits humains, prévoit des peines d'emprisonnement pour les personnes n'ayant fait qu'exercer leur droit à la liberté d'expression. »

La législation relative à l'état d'urgence restreint sévèrement les droits à la liberté d'expression et de réunion, tels qu'ils sont garantis par les lois et les normes internationales relatives aux droits humains, comme par exemple le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Égypte est partie. En février 2003, le Parlement égyptien a approuvé la reconduction de l'état d'urgence pour trois années supplémentaires ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>